

Bruxelles Patrimoines

40

Printemps 2026

U

Dossier

**ART DÉCO,
RÉSOLUMENT MODERNE**



RESIDENCE PALACE

SOCIÉTÉ ANONYME

Constituée suivant acte passé devant M^e ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, le 14 Février 1924, publié aux annexes du "Moniteur belge", du 6 Mars 1924, n^o 2198.
Statuts modifiés : 1^o par acte passé devant M^e VANISTERBEEK, notaire à Bruxelles, le 29 Octobre 1927, publié aux annexes du "Moniteur belge", du 24 Novembre suivant, n^o 13853; 2^o par acte passé devant M^e ENGLEBERT, notaire à Bruxelles, le 28 Décembre 1929, publié aux annexes du "Moniteur belge", du 22 Janvier 1930, n^o 961.

Siège social : BRUXELLES, rue de la Loi, 155

Registre de Commerce : Bruxelles n^o 11341

CAPITAL SOCIAL : 64.000.000 DE FRANCS

Représenté par 400,000 Parts Sociales sans désignation de valeur, toutes du même type et donnant droit aux mêmes avantages

PART SOCIALE

SANS DÉSIGNATION DE VALEUR

N^o 023792

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE ET AU PORTEUR
ADMINISTRATEUR, ADMINISTRATEUR,



Quenou

Les archives de la société anonyme Résidence Palace

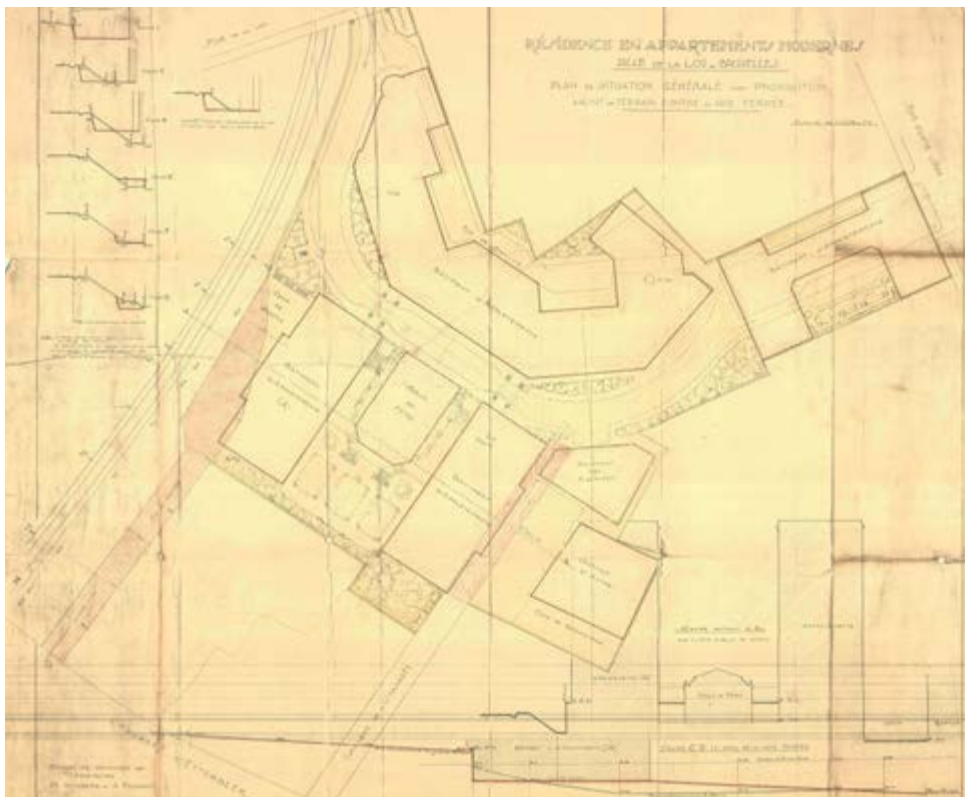
Un nouveau regard sur la genèse du complexe

THIERRY HENRARD
ARCHITECTE

NDLR

Le Résidence Palace est généralement considéré comme une icône de l'entre-deux-guerres. Sa silhouette, sa décoration, mais surtout son programme suscitent la fascination depuis des décennies. Il a donc déjà fait couler beaucoup d'encre. L'analyse des archives récemment découvertes de la S.A. Résidence Palace, qui a soutenu financièrement et administrativement le projet, a néanmoins apporté des informations renouvelant les connaissances sur la réalisation du complexe. Cet article en est le compte-rendu.

FIG. 1
Étude de projet
Maxime Winders
et Adolphe Puissant,
novembre 1921 (AVB).



Le Résidence Palace est sans conteste une des réalisations les plus audacieuses des années 1920 à Bruxelles, en Belgique et probablement en Europe, que ce soit sur le plan économique, social, artistique ou technique. Aujourd’hui, cent ans plus tard, l’immeuble est généralement cité dans la liste des édifices Art Déco remarquables de la capitale belge. Si sa décoration, fruit de l’intervention d’artistes et artisans renommés, témoigne des multiples influences dont se nourrit ce mouvement, sa composition est d’abord ancrée dans un style Beaux-Arts aux influences de Renaissance italienne. Parallèlement, l’inventivité et la maîtrise des technologies innovantes mises en œuvre s’inscrivent, elles, dans la modernité.

Il n’est pas aisé de décortiquer l’hybridation résultant de ce mélange d’inspirations par la seule analyse du bâti. Quant à la documentation généralement disponible, son abondance est trompeuse car elle ne provient presque que d’une seule source : la communication très maîtrisée du promoteur au fil du développement du projet. Cependant, un fonds d’archives, peu

exploité jusqu’ici permet un nouveau regard : le fonds d’archives de la S.A. Résidence Palace (1924-1955)¹. Découvertes en 2005 dans les caves mêmes du Résidence Palace, il s’agit des archives administratives des sociétés financières et immobilières qui ont porté le projet. L’analyse de ce fonds, mise en perspective avec l’archéologie du bâti étudiée lors des restaurations des vingt dernières années, révèle une quantité d’informations complémentaires, parfois inattendues, sur la genèse du projet, sa mise en œuvre et son exploitation. Ensemble, bien au-delà d’un style architectural, elles témoignent des nombreuses facettes de cette époque.

LUCIEN KAISIN, PROMOTEUR AMBITIEUX

Le projet est une opération de promotion immobilière d’une ampleur inédite financée par des capitaux privés. C’est le financier Lucien Kaisin (1874-1934) qui en est à l’origine. Fils du médecin et bourgmestre de Floreffe, ce docteur en droit

1. Archives générales de l’État en Belgique - dossier BE-A0545_006860_007137, 25 mètres linéaires. Le fonds contient également les archives de la SA Crédit Général Hypothécaire et Mobilier (1906-1927), fondée par Kaisin et qui initie le projet Résidence Palace, en raison de la fusion des deux sociétés le 29 octobre 1927.



FIG. 2
Rue de la Loi. Installation d'un gabarit de façade grandeur nature.
ca. 1922 (© coll privée).

de l'université de Louvain, actif aux barreaux de Namur et Anvers, se lance dans la finance et l'immobilier en 1906 en fondant la S.A. Crédit Général Hypothécaire et Mobilier. Centrée sur l'épargne des classes moyennes, son succès et l'ambition de son créateur le place, à l'aube de la première guerre mondiale, à la tête d'un empire financier suffisamment diversifié pour traverser le conflit international tout en continuant à se développer.

Dès l'après-guerre, l'homme d'affaires voit la reconstruction du pays comme une opportunité pour faire fructifier les énormes capitaux dont il dispose². Kaisin veut s'adresser aux plus aisés, impactés par l'augmentation importante des salaires du personnel de maison dont ils ont besoin pour leurs grandes demeures. Son idée est née : la création d'un ensemble immobilier d'appartements inspiré de l'hôtellerie de luxe.

2. La mobilisation du crédit immobilier et les modifications législatives qu'elle comporte - *Projet de loi*. Lucien Kaisin en collaboration avec l'économiste Georges de Leener (1879-1965). 1919. Bruxelles, imprimerie Darimont frères. Conservé à la KBR.

3. En octobre 1921 il possède 84 % du site de projet.

UN SITE IMPROBABLE, UN COUP DE MAÎTRE

Il faut maintenant un terrain à la hauteur de ce programme, proche du monde des affaires du centre-ville. À l'été 1920, la vente publique de trois parcelles, sises 151, 153 et 155 rue de la Loi, totalisant 52 ares, comprenant une villa et un hôtel de maître attire son attention. Elles sont situées non loin du parc du Cinquantenaire, le long de la ligne de chemin de fer n°160 qui relie Schaerbeek à Namur et ont accès, par l'arrière à la chaussée d'Etterbeek. Identifiant l'opportunité de développer un large site par l'accumulation de parcelles dans l'îlot, le financier acquiert le bien pour un million de francs belges et entame le démarchage dans le reste de l'îlot. Un mois plus tard, il possède déjà 7 parcelles complémentaires, Cité de la Chaussée (aujourd'hui disparue) et rue Juste-Lipse. Les acquisitions se poursuivront jusqu'en 1923 jusqu'à totaliser 1,4 hectares.

L'intérêt pour ce site n'est pas étonnant car il possède de nombreux avantages. Une adresse prestigieuse rue de la Loi dans un îlot connecté à trois autres voiries mais surtout, la voie de chemin de fer qui longe le côté ouest de l'îlot. Si au premier abord elle paraît seulement gréver l'ensemble de nuisances, elle va, au contraire, se révéler d'une importance déterminante pour la réalisation du chantier et l'alimentation en matériaux.

L'INSPIRATION, LES RÉFÉRENCES ET L'ARCHITECTE

Parallèlement à l'acquisition progressive des terrains dont il ne semble pas douter³, dès 1921, Kaisin travaille activement au développement de son projet. Les comptes de la société révèlent qu'il confie une première étude (120.000 FB) aux architectes Maxime Winders (1882-1982) et Adolphe Puissant (1878-1950). Un plan de ce premier projet, daté novembre 1921, est conservé aux Archives de la ville de Bruxelles (**FIG. 1**). A l'analyse de celui-ci, on constate d'intéressantes similitudes avec le projet qui sera développé ultérieurement : composition introvertie autour d'une rue intérieure, voie de service arrière, bâtiment nord en « L » à angles coupés, bâtiments sud articulés autour d'une salle de fête au centre de la composition, le tout flanqué d'un garage pour automobiles.



FIG. 3
Plan du premier sous-sol. Blueprint à l'échelle 1/200ème avec cachet original. Michel Polak. 29 février 1924 (© coll. Thierry Henrard).



FIG. 4
Chantier en cours vu depuis la rue de la Loi. 4 avril 1925 (© coll privée).

Kaisin consacre également une somme conséquente⁴ à la constitution d'une importante documentation par le financement de voyages d'études, par exemple l'envoi à New-York d'une délégation d'architectes et ingénieurs pour documenter les techniques modernes mises en œuvre dans les constructions les plus récentes⁵.

C'est probablement à Montreux, que Kaisin rencontre l'architecte Michel Polak (1885-1948). Il est séduit par l'hôtel de luxe, Riant-Château, qu'il y a construit 10 ans plus tôt (1911-1913). S'il maîtrise la composition de style Beaux-Arts (École nationale supérieure des Beaux-arts de Paris 1907-1911), il est avant tout un polytechnicien (École polytechnique fédérale de Zurich, 1903-1907) dont les réalisations démontrent un savoir-faire technique tel que celui des structures en béton. Ce sont les références parfaites. En outre, les affaires de l'architecte de 36 ans sont au ralenti depuis la fin de la première guerre mondiale et l'homme d'affaires saisit sans doute l'opportunité de conclure un accord favorable à la rentabilité de son projet de promotion immobilière. Quoiqu'il en soit, dès 1922 Polak est à Bruxelles avec son équipe.

LE DESSIN DU PROJET, LES NÉGOCIATIONS URBANISTIQUES ET LE DÉBUT DU CHANTIER

Le projet se développe rapidement et, en juin 1922, un avant-projet suffisamment abouti avec maquette permet d'entamer les discussions avec la ville, en vue de l'obtention d'un permis de construire. L'immeuble compte alors 14 étages, soit 10 de plus que le gabarit moyen des constructions du quartier dans lequel il s'inscrit. Début août, la presse annonce le refus des autorités et, à cette occasion, dévoile pour la première fois le projet au public. Les négociations se poursuivent et un gabarit grandeur nature est réalisé sur place (FIG. 2). En novembre, la presse annonce qu'un accord a été trouvé, mais ce n'est qu'au début de l'année 1924 que le dessin de projet sera définitivement arrêté, culminant à 11 étages (FIG. 3). Entretemps, le chantier est entamé en 1923 et la première pierre est posée lors d'une grande cérémonie, le 29 mai.

Polak n'est pas venu seul de Suisse. C'est d'abord le tout jeune ingénieur lausannois, Alexandre Sarrasin (1895-1976) qui se lance, à 27 ans, avec

4. Livre bilan de la SA Résidence Palace. Situation au 31 décembre 1924 : « *Frais avant la constitution de la société : Voyages d'étude, documentation, publicité : 140.540,19 FB* ».

5. *Le Home*, 3, mars 1925. Numéro spécial consacré au Résidence Palace. Financé par la S.A. Crédit Général Hypothécaire et Mobilier, 33.000 FB.

une audace remarquable, dans le dessin et le calcul d'une des plus grandes constructions en béton d'Europe, qui plus est sur un terrain gorgé d'eau et de mauvaise qualité portante. Il y mettra en œuvre des procédés constructifs innovants, dont la première application en Belgique des dalles nervurées en béton. Ce sont ensuite plusieurs entreprises de la région qui apporteront leur expertise au chantier colossal : Reich & Liebhauser de Montreux s'associe à l'entreprise Bruxelloise Gillion pour le gros-œuvre. Sulzer frères de Winterthur pour le chauffage. Schindler & Cie de Lucerne pour les ascenseurs. Elles participeront pleinement à la réussite du projet qui nécessite des techniques de construction totalement novatrices pour l'édification de cet énorme vaisseau de béton en un temps record. En deux ans et demi, le gros-œuvre est fermé et même chauffé pour l'hiver 1925-1926, ce qui permettra l'installation des premiers occupants fin 1926 (FIG. 4).

L'édifice regorge de subtilités constructives dont l'inventivité et la maîtrise caractérisent l'œuvre de Polak. On peut citer en exemple le système d'affaiblissement acoustique mis en œuvre entre les locaux de réception du rez-de-chaussée et les appartements du premier étage. Les faux-plafonds décoratifs du rez-de-chaussée sont de fines dalles de béton de 6 cm d'épaisseur dont la masse, séparée de la structure, améliore significativement les performances acoustiques.

LE RÔLE CLÉ DU CHEMIN DE FER

Il ne suffisait pas de choisir la technique très moderne de la construction en béton pour permettre un chantier rapide. Il fallait également trouver le moyen de mettre en œuvre ses 60.000 m³ dans un site urbain dense. Une centrale à béton est donc créée sur site tandis que l'infrastructure d'approvisionnement est toute désignée : le chemin de fer. Sable, gravier, ciment et acier, négociés directement par le promoteur, peuvent arriver à rythme soutenu depuis la vallée de la Meuse. Le béton est produit, de manière semi-industrielle, directement au pied des voies et pompé en haut de tourelles d'acier pour être distribué de manière gravitaire sur l'étendue du chantier. L'efficacité de ce système est telle que la monumentalité et la rentabilité du projet sont probablement particulièrement redevables de cette connexion entre le site et le chemin de fer.

UNE RÉPARTITION DES RÔLES PRAGMATIQUE ET EFFICACE ... D'AVANT 1939

Le livre des bilans de la S.A. Résidence Palace dévoile avec précision le financement de l'opération, ce qui permet d'évaluer le rôle des différents acteurs.⁶

Le coût total des constructions au 31 décembre 1928 s'élève à 61.612.153 FB et le total des honoraires payés aux différents intervenants est de 4.333.456 FB, soit 7 %. Si ce taux correspond aux recommandations de l'époque⁷, la répartition qui en est faite ne l'est pas. Alors que dans les milieux professionnels les débats sont en cours pour préparer la future loi de 1939⁸, la situation que l'on retrouve ici illustre plutôt la position de certains promoteurs. Ceux-ci poursuivent l'objectif de défendre la liberté d'entreprendre, de conserver l'autonomie et de contenir les coûts, ce qu'ils considèrent incompatible avec un rôle central donné à l'architecte. Ainsi, Michel Polak ne reçoit que 1,6 % d'honoraires, ce qui s'apparente à une mission partielle. C'est Célestin François, de l'entreprise de construction François et fils qui, pour la « *coordination [des] travaux* », reçoit le taux le plus élevé d'honoraires, 3,2 %, soit plus du double de l'architecte. Ingénieurs de chantier, métreurs, géomètres et autres surveillants se répartissent le reste.

Le choix de confier la coordination des travaux à un expert bruxellois issu du monde de l'entreprise est très habile pour tirer le meilleur profit d'une exécution en entreprises séparées. Par ailleurs, la répartition des rôles d'études et de dessin est très efficace. Sur base des plans de l'architecte, c'est l'ingénieur qui dessine les plans d'exécution de la structure. Le sculpteur bruxellois Bernard Calie réalise l'ornementation des façades en simili-pierre, étroitement liées au gros-œuvre et dont les dessins sont, avec grande efficacité, intégrés aux plans de l'ingénieur. Les éléments de simili-pierre sont préfabriqués sur site et c'est l'artiste qui sculpte sur bois les éléments (positifs), qui sont utilisés pour réaliser les coffrages en béton (négatifs)⁹, permettant de produire les pièces du puzzle à mettre en œuvre (positifs).

Lorsque le gros-œuvre est réalisé, la menuiserie extérieure en bois de chêne est confiée à une entreprise spécialisée. Il en sera de même pour toutes les techniques et les parachèvements. De nombreux artisans sont sélectionnés pour

6. Pour les années 1924, 1925 et 1926, un paragraphe spécifique et détaillé « Honoraires » est repris dans l'actif, ce qui n'est plus le cas pour les années qui suivent, consacrées aux parachèvements. Il faut alors considérer que ces chiffres ne révèlent donc pas les éventuelles commissions versées à l'architecte par les artisans et qui sont alors comprises en comptabilité dans les montants de travaux.

7. Le barème des honoraires de l'architecte publié par la SCAB en 1905 reprend le taux de 7 % pour ce type de construction.

8. La loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

9. En 2009, lors du chantier du bloc A, plusieurs éléments de moulage (négatifs) sont retrouvés sur site, enfouis sous les dalles de sol intérieures.



A



B

FIG. 5
 a. Détail de la fontaine du patio
 b. Dessin de la piscine (© CIVA collections Brussels)
 c. Vitrail de l'escalier d'honneur
 d. Détail de la façade du bloc principal (photos de l'auteur).



C



D

FIG. 6
 Carte postale 5/34, série Nels, été 1928. Buste de Monsieur Kaisin et la fontaine dans le patio d'accueil (© coll. Thierry Henrard).



FIG. 7
 Signature Michel Polak (© Thierry Henrard).



leurs spécialités. On peut citer la ferronnerie Alexandre, le carreleur et mosaïste Henri Baudoux, le décorateur intérieur De Coene frères de Courtrai qui collabore ici avec les artistes Karel Noppe et Louis Malfait, les quincailleries Vervloet. La comptabilité révèle aussi un autre élément : « Henri Ploquin (*plans piscine*) : 30.000 FB ». Henri Ploquin est un architecte parisien qui dessine les jardins du pavillon de la ville de Paris pour l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925 et qui sera, dix ans plus tard, l'auteur du vélodrome de Marseille. Il serait donc l'auteur de l'aménagement et de la décoration de style pompéien de la piscine qui se distingue du reste de l'immeuble.

La faible quantité d'honoraires attribués à Polak et son équipe pour les parachèvements laisse penser que leur rôle dans cette phase a été limité. On y retrouve cependant des thèmes caractéristiques de l'œuvre de Polak à Montreux, ce qui témoigne d'un investissement certain de sa part dans cette phase. Toutefois, si l'on prend du recul et que l'on questionne la cohérence décorative globale, l'ensemble se fissure. Quelle continuité peut-on voir entre la sobriété des façades (Polak, Callie), dont la composition Beaux-Arts est fondée sur les rythmes des pleins et des vides qui opèrent compressions et dilatations pour marquer les entrées ; le dessin très géométrique, fait de bleus et ors, de la fontaine du patio (Baudoux) ; les vitraux d'inspiration précolombienne de l'escalier d'honneur (Noppe) et la piscine de style pompéien ?

MICHEL POLAK ET L'OMBRE DE LUCIEN KAISIN

On ne répètera jamais assez combien les grandes œuvres sont avant tout portées par de grands commanditaires, audacieux, engagés, visionnaires et éclairés, ce qui est incontestablement le cas ici. Quant à l'architecte, la nature de l'accord entre Polak et Kaisin n'est pas documentée, mais on sent bien que le financier n'entend pas lui laisser trop de place et, comme évoqué plus haut, certainement pas un rôle central. La période qui va suivre le chantier éclaire un peu plus cette relation.

Kaisin n'a de cesse de se mettre en avant. Les communiqués et les conférences de presse de la S.A., présentent systématiquement le

monument comme « l'œuvre de Lucien Kaisin » et, même si Michel Polak et Célestin François sont toujours associés à ces communiqués, ils y occupent un second rôle. Kaisin fait d'ailleurs installer son buste¹⁰ dans le patio d'accueil, au centre de la composition (FIG. 6).

Tout puissant et auréolé par « son » œuvre, Kaisin multiplie les avantages qu'il s'accorde. Dès 1927 les tensions sont palpables au sein du Conseil d'administration. L'ambiance délétère va pousser le financier à la démission de la présidence du CA en décembre 1928 alors que l'édifice est à peine inauguré. Est-ce une coïncidence si, l'année qui suit, Polak trouve un accord¹¹ pour obtenir une somme conséquente d'honoraires supplémentaires ?

Quelques années plus tard, le 15 mai 1934, Lucien Kaisin décède inopinément à Bruxelles. Il a 60 ans et s'est éloigné du Résidence Palace pour s'occuper, avec son fils Gérard de l'édification des Pavillons Français, autre grand ensemble immobilier, dont il ne verra cependant pas la fin. Entretemps, Polak, qui a multiplié commandes et réalisations prestigieuses, est devenu une figure incontournable de l'architecture à Bruxelles. Un an plus tard¹², soit 9 ans après la fin des travaux l'architecte reçoit l'autorisation de faire graver son nom sur l'édifice à 3 endroits différents¹³ (FIG. 7). La pratique est courante mais ce n'est qu'avec la loi de 1939 que cela deviendra un droit, symbole visible du changement de paradigme où l'architecte n'est plus seulement un technicien mais devient auteur à part entière par force de loi. On ne peut s'empêcher de voir dans cette victoire symbolique pour l'époque un ultime épisode de la relation entre le promoteur éclairé et l'architecte talentueux.

10. 1928, sculpteur Charles Samuel (1862-1938).

11. PV de la séance du CA du 1er mai 1929.

12. PV de la séance du CA du 7 février 1935.

13. Deux sont encore présentes aujourd'hui : sur la façade rue de la Loi et sur la façade du patio, juste à côté de là où se trouvait le buste de Kaisin, évacué depuis plusieurs années. La troisième devait être située sur la façade du bloc B, à l'entrée de la rue Juste Lipse, démoli depuis.

Comité de rédaction

Jean-Marc Basyn, Julie Coppens, Suzanne Gillijns Paula Dumont, Valerie Orban et Cecilia Paredes.

Coordination scientifique

Paula Dumont

Conseillers experts

Manuela Core, Caroline Criquillon, Eric Demelenne, Catherine Leclercq, Anne Totelin, Manja Vanhaelen

Coordination de l'iconographie

Paula Dumont avec l'appui de Julie Coppens

Auteurs/ collaboration rédactionnelle

Carmen Azevedo, Renaud Bardez, Veronique Boone, Manuela Core, Caroline Criquillon, Carla Debarre, Odile De Bruyn, Eric Demelenne, Florence Doneux, Paula Dumont, Elisabeth Gerard, Thierry Henrard, Vincent Heymans, Chantal Kesteloot, Jochen Ketels, Philippe Leblanc, Catherine Leclercq, Isabelle Lecocq, Murielle Lesecque, Cécile Mairy, Valérie Orban, Cecilia Paredes, Emilia Pauchard, Savinien Peeters, Noémie Petit, Anne-Marie Pirlot, Mathilde Semal, Maité Springael, Caroline Styfhals, Barbara Van Der Wee, Manja Vanhaelen, Wivine Wailliez, Catherine Walraevens, Stefan Wouters

Rédaction finale en français

Valérie Orban

Rédaction finale en néerlandais

Paula Dumont

Traduction

Oneliner

Traduction Abstract

service traduction SPRB

Relecture

Anne Marsaleix, Philippe Charlier, Julie Coppens, Alice Gerard, Nazim Lison Marina Rainoldi, Brigitte Van der Bruggen

Liste des abréviations

AGR – Archives générales du Royaume
AGRBC – Arrêté du Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CIVA – Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage
ISAD – Institut Supérieur des Arts décoratifs
KIK-IRPA – Koninklijk Instituut voor het Kunstpatrimonium Institut royal du Patrimoine artistique
SLRB – Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale
TP – Travaux publics
ULB – Université Libre de Bruxelles

ISSN

2034-578X

Dépôt légal

D/2026/6860/002

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel "Erfgoed Brussel".

Cartographie article 3

Emilia Pauchard

Graphisme

Toast Confituur Studio

Création de la maquette

Polygraph

Impression

InitialP

Diffusion

Cindy De Brandt, Ilse Weemaels.
bpeb@urban.brussels

Coordination des publications

Cecilia Paredes

Remerciements

Philippe Charlier, Céline Cheron, Adrien Dominique, Caroline Esgain, Marine Gerard, Pascale Ingelaere, Romain Landmeters, Harry Lelièvre, Muriel Muret, Jules Poncin

Éditeur responsable

Sarah Lagrillière, directrice générale adjointe, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine) Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

Contact

Direction Connaissance et Communication
Mont des Arts 10-13,
1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
editions@urban.brussels

Crédits photographiques

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction Connaissance et Communication d'urban.brussels.

Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

001 – Novembre 2011 – Rentrée des classes

002 – Juin 2012 – Porte de Hal

003-004 – Septembre 2012 – L'art de construire

005 – Décembre 2012 – L'hôtel Dewez

Hors série 2013 – Le patrimoine écrit notre histoire

006-007 – Septembre 2013 – Bruxelles, m'as-tu vu ?

008 – Novembre 2013 – Architectures industrielles

009 – Décembre 2013 – Parcs et jardins

010 – Avril 2014 – Jean-Baptiste Dewin

011-012 – Septembre 2014 – Histoire et mémoire

013 – Décembre 2014 – Lieux de culte

014 – Avril 2015 – La forêt de Soignes

015-016 – Septembre 2015 – Ateliers, usines et bureaux

017 – Décembre 2015 – Archéologie urbaine

018 – Avril 2016 – Les hôtels communaux

019-020 – Septembre 2016 – Recyclage des styles

021 – Décembre 2016 – Victor Besme

022 – Avril 2017 – Art nouveau

023-024 – Septembre 2017 – Nature en ville

025 – Décembre 2017 – Conservation en chantier

026-027 – Avril 2018 – Les ateliers d'artistes

028 – Septembre 2018 – Le Patrimoine c'est nous !

Hors-série – 2018 – La restauration d'un décor d'exception

029 – Décembre 2018 – Les intérieurs historiques

030 – Avril 2019 – Bétons

031 – Septembre 2019 – Un lieu pour l'art

032 – Décembre 2019 – Voir la rue autrement

033 – Printemps 2020 – Air, chaleur, lumière

034 – Printemps 2021 – Couleurs et textures

035 – Printemps 2021 – Georges Houtstont et la fièvre ornemaniste de la Belle Époque

036 – Automne 2022 – Points de vue

037 – Automne 2024 – Objets et collections

038 – Printemps 2025 – Focus 1939-99

039 – Été 2025 – Reconvertir les bureaux

040 – Printemps 2026 – Art Déco, résolument moderne

Retrouvez tous les articles sur www.patrimoine.brussels



Résolument engagé dans la société de la connaissance, urban.brussels souhaite partager avec ses publics un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de Bruxelles Patrimoines offrent aux patrimoines urbains multiples un espace de réflexion ouvert et pluraliste.

L'Art Déco est indissociablement lié à l'esprit de l'entre-deux-guerres, période durant laquelle une vague de renouveau traverse la société. Ce numéro souhaite mettre en lumière cet aspect, avec des contributions qui abordent des thèmes sociétaux, comme l'accès des femmes à la profession d'architecte, ainsi que des sujets plus techniques, tel le défi que représentent les nouveaux matériaux de l'époque pour la restauration du patrimoine Art Déco aujourd'hui.

Sarah Lagrillière
Directrice Générale Adjointe

U



20 €



ISBN 978-2-87584-241-1